

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/98

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Pageas, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 décembre 2025

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. DARGENTOLLE Georges), Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé (procuration de Mme DESSEX Martine), M. CAILLOT Alain, M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie), Mme LANTERNAT Floriane (procuration de M. LE GOFF Jean), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. CUILLERDIER Simon, M. DOGNON Jean-Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS :

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, Mme DESSEX Martine, M. BONNAT Christian, M. CHAMINADE Gérard, Mme LACORRE Valérie, M. LE GOFF Jean, M. MARCELLAUD Didier, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DELOMENIE Bernard, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. JAVERLIAT Louis

Objet : Suppression de trois postes (deux postes d'agent de maîtrise principal, un poste de technicien)

Exposé :

Le Président expose qu'il est nécessaire de supprimer trois postes de la filière technique :

- **un poste d'agent de maîtrise principal** : à la suite du départ à la retraite de l'agent titulaire de ce grade au 1^{er} décembre 2025, son remplacement a été effectué sur un grade d'adjoint technique ;
- **un poste d'agent de maîtrise principal** : l'agent titulaire de ce grade a été nommé à la suite à l'obtention d'un concours sur un grade de technicien depuis le 1^{er} janvier 2025 ; la période de stage se terminant au 31 décembre, le poste d'agent de maîtrise principal peut être supprimé ;
- **un poste de technicien** : l'agent titulaire de ce grade actuellement en disponibilité a été remplacé depuis le 1^{er} avril 2025 par un agent titulaire du grade d'agent de maîtrise.

La suppression de ces trois postes a été soumise au comité social territorial, placé auprès du centre de gestion de la Haute-Vienne qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 6 novembre 2025.

Le Président propose au conseil communautaire de se prononcer sur la suppression de ces trois postes au 1^{er} janvier 2026.

Délibération :

Vu l'avis du comité social territorial placé auprès du centre de gestion de la Haute-Vienne en date du 6 novembre 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de supprimer trois postes à partir du 1^{er} janvier 2026 :
 - un poste de technicien ;
 - deux postes d'agent de maîtrise principal.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 16 décembre 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

Accusé de réception en préfecture
IV0087-200070506-20251216-D2025-99-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025